

29.03.2007 - 11:11 Uhr

Loi sur l'approvisionnement en électricité : la position du Comité de IUSS - Pas de référendum contre la loi sur l'approvisionnement en électricité

Berne (ots) -

L'engagement de l'Union syndicale suisse (USS) en faveur d'une loi sur l'approvisionnement qui vise la sécurité des investissements et de l'approvisionnement à des prix stables s'est avéré payant. Le Parlement fédéral a suivi les principales exigences des syndicats. C'est pourquoi l'IUSS renonce à saisir ainsi qu'à soutenir un référendum contre cette loi. Telle est la décision prise par le Comité de l'IUSS lors de sa dernière réunion.

Grâce au non que l'IUSS était parvenue à faire passer lors de la votation populaire de 2002 contre la loi sur le marché de l'électricité (LME), nous disposons aujourd'hui d'une bonne loi qui renforce les entreprises publiques de distribution d'électricité, les contraint à un approvisionnement sûr à des prix stables et crée une société nationale d'exploitation du réseau en mains publiques, afin d'assurer un approvisionnement général efficient. L'ouverture partielle du marché, dans une première étape, pour les grands clients est acceptable et n'engendrera pas de spéculation qui perturberait le marché. Ce qui est déterminant, c'est qu'une éventuelle libéralisation totale lors d'une deuxième étape serait soumise au référendum.

La loi adoptée par le Parlement apporte, si on la compare à la LME uniquement conçue en fonction du marché, une sécurité de l'approvisionnement beaucoup plus grande. Même en tant qu'adversaire d'une ouverture du marché, l'IUSS peut donc accepter cette loi pour les raisons suivantes :

- La limite des 100 MWh n'est pas une libéralisation totale et respecte le verdict du peuple.
- Avec la société nationale d'exploitation du réseau, l'autorité de régulation et l'obligation d'approvisionnement explicitement faite aux entreprises de distribution, on a trouvé une solution optimale à la sécurité de l'approvisionnement.
- La possibilité du référendum avant le passage à une deuxième étape permettra de poser au peuple la question fondamentale d'une libéralisation totale, en toute connaissance de la totalité des expériences qui auront été faites et indépendamment des avantages apportés par la loi.

Rolf Zimmermann (031-377 01 21), premier secrétaire de l'IUSS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.